



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 7605

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur le fait que les bouilleurs de cru, notamment dans les trois départements d'Alsace-Lorraine, correspondent à une tradition bien établie. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux de permettre une transmission par descendance directe du privilège de franchise qui subsiste actuellement au profit des bouilleurs de cru âgés.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7605

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4569

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)